Prise en charge de personne à mobilité réduite

Référence : 3.2.31

Thématique : Bien gérer mon activité

Objectifs

En deux jours, vous pourrez acquérir les savoirs et les techniques essentiels obligatoire à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Les +

- Définition de vos besoins
- Établissement de votre parcours formation,
- Étude des modalités de prise en charge

Public

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés, demandeurs d'emploi

Format

Formation

Pré-requis

- Avoir suivi et validé la formation secourisme premiers secours (PCS1 ou SST)

Durée

2 jours

Moyens et encadrements pédagogiques

- Apports théoriques interactifs
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos)
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOCLAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Tarif

546 €
avec prise en charge partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle (OPCO ou Fonds d'Assurance Formation)

Télécharger le programme

Délivré par:

- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit
- Salariés / Conjoints - gratuit
- Autre public - gratuit
- Demandeur d'Emploi - gratuit